

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2013

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	35 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
	35 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 532 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	12 469 M €
	35 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 532 M €	9 678 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 000 M €	2 791 M €
	22 532 M €	12 469 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	12	0 M €	0
1994	1 M €	149	0 M €	1
1995	3 M €	343	0 M €	2
1996	13 M €	1 274	0 M €	20
1997	26 M €	1 827	0 M €	20
1998	50 M €	2 531	1 M €	64
1999	132 M €	5 735	6 M €	366
2000	160 M €	5 439	4 M €	249
2001	190 M €	5 101	12 M €	435
2002	331 M €	7 295	35 M €	1 140
2003	718 M €	12 591	143 M €	3 255
2004	1 405 M €	20 036	460 M €	8 730
2005	2 682 M €	31 952	1 005 M €	14 672
2006	3 538 M €	38 941	1 556 M €	18 820
2007	3 026 M €	33 593	1 437 M €	16 259
2008	1 475 M €	18 175	715 M €	8 972
2009	1 699 M €	18 686	1 043 M €	12 273
2010	2 930 M €	30 413	2 696 M €	29 646
2011	1 616 M €	16 922	1 337 M €	15 377
2012	1 109 M €	11 116	861 M €	8 798
2013	1 428 M €	12 964	1 158 M €	10 248
	22 532 M €	275 095	12 469 M €	149 347

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	2 M €	688	1 M €	330
1	52 M €	7 633	33 M €	3 703
2	113 M €	8 542	78 M €	4 531
3	185 M €	8 471	143 M €	5 373
4	269 M €	9 079	217 M €	6 357
5	383 M €	10 176	289 M €	6 946
6	580 M €	12 346	407 M €	8 232
7	745 M €	13 715	517 M €	9 348
8	791 M €	13 226	555 M €	8 757
9	933 M €	13 987	606 M €	8 631
10	978 M €	13 890	544 M €	7 200
11	1 228 M €	16 308	684 M €	8 261
12	1 506 M €	18 440	901 M €	10 153
13	1 366 M €	15 436	813 M €	8 530
14	1 422 M €	14 595	770 M €	7 248
15	1 077 M €	11 031	545 M €	5 038
16	997 M €	9 501	485 M €	4 061
17	1 558 M €	13 666	783 M €	6 438
18	1 641 M €	13 812	790 M €	6 352
19	1 495 M €	11 852	786 M €	5 922
20	1 015 M €	7 921	553 M €	4 016
21	748 M €	5 866	384 M €	2 863
22	1 013 M €	7 494	543 M €	3 899
23	771 M €	5 712	305 M €	2 152
24	761 M €	5 414	360 M €	2 447
25	491 M €	3 471	251 M €	1 712
26	159 M €	1 132	49 M €	356
27	123 M €	819	44 M €	289
28	81 M €	547	20 M €	128
29	39 M €	260	9 M €	53
30	10 M €	65	4 M €	21
	22 532 M €	275 095	12 469 M €	149 347

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté A+ par Standard & Poor's et Aa3 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2013 les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 3 109 161 802 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 1 161 802 Euros
- Dépôts à terme des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 2 jours.
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 2 768 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 8,82% (taux annualisé).

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.

- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 27 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R-515-7-1 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Credit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminué des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminué (ou augmenté suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513 - 10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois. Au 31/12/2013, le montant de liquidité mis à disposition de Credit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 2 768 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.